

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2019

|   |  |
|---|--|
| <p>Date de convocation : 27 mars 2019<br/>Membres titulaires en exercice : 67<br/>Présents : 39<br/>Votants : 39 + 2 pouvoirs</p> | <p>L'an deux mille dix-neuf, le 5 Avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.<br/>Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.<br/>Madame Caroline VARLET est élue secrétaire de séance.</p> |
| <p>Pour : 41<br/>Contre : 0<br/>Abstention : 0</p>  |  |

### Etaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

|  |  |
|--|--|
| <p><u>Département de l'Aisne</u><br/>Titulaires<br/><del>Françoise CHAMPENOIS, Bernadette VANNOBEL, Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Caroline VARLET, Claude MOUFLARD</del></p> | <p>Suppléants<br/><del>Isabelle ITTELET, Frédéric VANIER, Philippe TIMMERMAN, Bruno BEAUVOIS, Monique SEBASTIJAN, Michel CARREAU, Marion SAILLARD</del></p>                          |
| <p><u>Canton d'Oulchy le Château (CC)</u><br/>Titulaires<br/>Hervé MUZART</p>  | <p>Suppléants<br/>Frédérique DRIVIERE</p>  |
| <p><u>Chauny Ternier La Fère (CA)</u><br/>Titulaires<br/>Dominique IGNASZAK, Jean-Pierre LIEFHOOGE, Craziella BASILE, Christian ROCHER, Georges DEMOULIN, Nicole ALLART</p>  | <p>Suppléants<br/><del>Bernard BRONCHAIN, Nabil AIDI, Christian CROHEM, Annie FLOQUET, Eric FICHEUX, Elisabeth SUEUR</del></p>   |
| <p><u>Laonnois (Sirtom)</u><br/>Titulaires<br/>Eric DELHAYE, Yves BUFFET, Claude SINET, Béatrice LEBEL, Martine BRICOT, Claude PHILIPPOT, Christophe ANANIE, Philippe DUCAT, Roland SANSON</p>                       | <p>Suppléants<br/><del>Séverine PIROZZINI, Claude NAVARRE, Rémy GILET, François PUCHOIS, Pierre BERTELOOT, Hervé GIRARD, Philippe LECLERE, Gérard GAIGNE, Eric TOURNEMOLLE</del></p> |
| <p><u>Pays de la Serre (CC)</u><br/>Titulaires<br/>Georges CARPENTIER, Carole RIBEIRO</p>  | <p>Suppléants<br/>Nicole BUIRETTE, Jean-Pierre COURTIN</p>   |
| <p><u>Pays du Vermandois (CC)</u><br/>Titulaires<br/>Francis PASSET, Jean-Michel MARIN, Jean-Pierre LOCQUET, Patrick NOIRET</p>  | <p>Suppléants<br/>Moïse DENIZON, , Jean-François CHOPIN</p>  |
| <p><u>Région de Château-Thierry (CA)</u><br/>Titulaires<br/>Michel GANDON, Claude JACQUIN, Marie-Odile LARCHE, René LEMELTIER, Clément PARADOWSKI, André RIGAUD</p>  | <p>Suppléants<br/><del>Rémy BRAYER, Jean-Claude CONVERSAT, Nadia CRAPART, Madeleine GABRIEL, Bruno LAHOUATI, Françoise FERNANDEZ</del></p>   |

|  |  |
|--|--|
| <u>Retz-en-Valois (CC)</u><br>Titulaires<br>Dominique CANTOT, <del>Nicolas REBEROT</del> , Benoît DAVIN, Véronique MALARANGE   | Suppléants<br><del>Robert HIRAUX, Jocelyn DESSIGNY</del> , Christian POTEAUX, Gabriel SAUR   |
| <u>Saint-Quentinois (CA)</u><br>Titulaires<br>Jean-Marc BERTRAND, <del>Alain VAN HYFTE</del> , Roland MORTELLI, Jérôme LECLERCQ, <del>Hugues VAN MAELE</del> , Agnès POTEL, Jean-Marie GONDRY, Patrick MERLINAT, Jean-Marie ACCART | Suppléants<br><del>Alain RACHESBOEUF, Fabien BLONDEL, Anne CARDON, Claude VASSET, Elie BOUTROY, Bernard DESTOMBES, Jean-Pierre MENET, Jean-Michel BERTONNET, Christophe FRANCOIS</del> |
| <u>Soissonnais (CA)</u><br>Titulaires<br>Sadia MAAROUF, Alain LOUVET, <del>Brigitte MIQUEL</del> , Dominique RODRIGUES, Jean WALKOWIAK, Jean-Marie COUTEAU   | Suppléants<br><del>Stéphanie ZANUTTO, Pierre BUREAU, Francis COUVREUR, Daniel MOITIE, Jean-Marie JAMME, Yvon VAN MELLO</del>   |
| <u>Thiérache du Centre (CC)</u><br>Titulaires<br>Jean-Paul RENAUX, Jean-Pierre CHIMOT, Daniel DUMORTIER  | Suppléants<br><del>Jean-Claude MAILLARD, Eric BUYSSE, Corinne LUSTENBERGER</del>   |
| <u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u><br>Titulaires<br>Bernard BASQUIN, Christian BONIFACE  | Suppléants<br>Franck GUIARD, Marc SORIAUX  |
| <u>Trois Rivières (CC)</u><br>Titulaires<br>Maurice DEMEAUX, <del>Pierre-Marie VERDIER</del> , Denise CHARLIER   | Suppléants<br><del>Josiane GAUDENZI, Guy WAUTHIER, Mathieu CANON</del>   |
| <u>Val de l'Aisne (CC)</u><br>Titulaires<br>Jean CHABROL, Roger DENIS, Alain FOUCON  | Suppléants<br>Patrick BOCHET, Eric DE WULF, Carlos LUCAS   |
| <u>Vallée de l'Oise (CC)</u><br>Titulaires<br>Jacques MASSON, Francis DELVILLE   | Suppléants<br>Patrick FEUILLET, Martial MARLIERE   |

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoir. Mesdames et Messieurs les délégués :**

Jean-Pierre LIEFHOOGE donne pouvoir à Dominique IGNASZAK, Jean-Marie GONDRY donne pouvoir à Jean- Marc BERTRAND.

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS, Bernadette VANNOBEL, Michèle FUSELIER, Monique SEBASTIJAN, Graziella BASILE, Christian CROHEM, Claude JACQUIN, André RIGAUD, Nadia CRAPART, Madeleine GABRIEL, Nicolas REBEROT, Roland MORTELLI, Fabien BLONDEL, Elie BOUTROY, Corinne LUSTENBERGER, Marc SORIAUX, Jacques MASSON Martial MARLIERE.

**Assistaient à la séance :**

Madame BEZIAT Anne, Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise  
Madame MERIOT, Payeur départemental  
Monsieur THIRAULT Damien, stagiaire

**Participaient à la séance au titre des services :**

Monsieur Jérôme LITTIERE, Directeur Général, Madame Marie-José BERTHE, Directrice Générale Adjointe, Madame Émilie BOQUET, Directrice de l'Exploitation, Madame Sophie ZULIANI, Directrice des Déchetteries, Madame Delphine DENAVARRE, Assistante de Direction. Delphine BOURGEOIS, Responsable Prévention Economie Circulaire Communication, Anne-Laurence ROMANIN, assistante administrative.

Le Président, Éric DELHAYE ouvre la séance après s'être assuré que le quorum est atteint et remercie chacun de sa présence.

Madame Caroline VARLET est élue secrétaire de séance.

## 1. FINANCES

Madame Berthe propose une présentation croisée du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019.

|                       | Prévisions 2018        | Réalisations 2018<br>Dépenses | Prévisions 2019        |
|-----------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| <b>Fonctionnement</b> | <b>32.055.375,51 €</b> | 27.731.080,33 €               | <b>32.738.377,57 €</b> |
| <b>Investissement</b> | <b>7.260.550,00 €</b>  | 4.376.798,83 €                | <b>6.334.982,90 €</b>  |

### Le fonctionnement

Madame Berthe précise que les prévisions 2018 en fonctionnement s'élevaient à 32 millions. Les réalisations s'élèvent à 27 731 080,33 et les prévisions 2019 à 32 738 377,57 €. La différence entre les prévisions et les réalisations 2018 s'expliquent par :

- les dépenses imprévues non mobilisées
- des économies sur les sites

Les prévisions 2019 sont plus importantes.

La différence sur les prévisions 2018 et 2019 est liée au contrat CITEO prévu pour 6 mois en 2018 et un an en 2019.

Les autres dépenses sont stables voire en baisse.

Les prévisions 2019 sont de 6 334 982,90 €

#### Les principaux chiffres à retenir :

- la baisse de la population de 2750 habitants qui entraîne mécaniquement la baisse de la contribution des collectivités.
- les tonnages Omr et refus ont augmenté pour la deuxième année
- l'autofinancement, il n'y a pas de nouveaux emprunts. Le dernier emprunt date de 2014.

Le chapitre principal : les charges à caractère général

| Année       | Prévisions+DM          | Réalisations           |
|-------------|------------------------|------------------------|
| <b>2018</b> | <b>20.222.381,00 €</b> | <b>19.306.090,35 €</b> |
| <b>2019</b> | <b>21.782.187,00 €</b> | /                      |

Les réalisations sont inférieures notamment grâce à des économies d'échelle.

Par activité :

Elimination des Omr

La nouveauté : Sur le territoire du Nord-Ouest, les Omr sont traitées par Ecovalor à Valenciennes ou Maubeuge à 69 € la Tonne TGAP comprise.

Il faut comptabiliser en parallèle le coût du transport.

Mme Berthe rappelle les coûts de transport par région géographique et l'organisation ainsi que l'accroissement du nombre de transferts réalisés en régie par les personnels et le matériel de Valor'Aisne.

En conclusion, l'incidence de ce nouveau mode de traitement des Omr par valorisation énergétique a fait réaliser une économie de 722 316 €, transport inclus (soit un peu plus d'un euro/habitant).

Pour l'Ecocentre, le coût à la Tonne TGAP comprise, est de 44,12 €, prestation, fonctionnement du site c'est-à-dire qu'une Tonne traitée sur l'Ecocentre représente 16,18 € en moins que par prestation.

Il apparaît clairement que des économies sont réalisées grâce à l'Ecocentre même s'il présente quelques soucis.

Les déchetteries

Mme Berthe s'appuie sur le tableau présentant les dépenses par types principaux de déchets

|                                | Déchets verts | Gravats   | Encombrants | Bois      |
|--------------------------------|---------------|-----------|-------------|-----------|
|                                | Tonnages      | Tonnages  | Tonnages    | Tonnages  |
| 2018                           | 41 798.57     | 27 194.65 | 36 917.61   | 11 252.38 |
| prévisions 2019 (réalisé 2018) | 41 824.25     | 26 888.96 | 36 184.13   | 10 642.00 |

Les déchets verts sont en augmentation, les gravats, encombrants, bois sont en baisse.

Mme Berthe attire l'attention des élus sur la différenciation des tonnages des gravats non valorisés et valorisés pour cette année et à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Toutes les collectivités ont accès à une filière de valorisation (malheureusement certaines ne l'utilisent pas). Quand une collectivité utilise la filière, la Tonne coûte 0,5 €. Quand la filière n'est pas utilisée, la Tonne coûte 5,5 €. Mais tout le monde paie 1,8 € / Tonne. Afin de ne pas pénaliser les collectivités qui font l'effort d'utiliser la filière, Valor'Aisne propose la différenciation des tonnages. Ceci permettra, dès 2020, de différencier les contributions.

Mme Berthe demande à ce que cette information soit communiquée dans les services compétents des collectivités.

Après l'exposé de ces prestations, Mme Berthe expose les dépenses par site.

Au siège, les dépenses sont inchangées

Au niveau des sites, il y a une grande différence entre le BP 2018 et le BP 2019 car des crédits avaient été provisionnés du fait du litige sur un marché d'électricité. Ce problème est solutionné.

Les soutiens et la revente des matériaux, du contrat CITEO était prévu sur 6 mois en 2018 contre un an sur 2019.

Le CODEC est bien parti, les travaux sont intéressants.

Mme Berthe rappelle que la totalité des tonnages de recyclables est traitée sur les 2 centres de tri de Villeneuve-Saint-Germain ou Urvillers.

28 000 Tonnes ont été traitées pour 1 million d'euros dépensés pour ce traitement.

Les centres de transfert en régie : Evolis, Urvillers et Villeneuve ont transféré 85 000 Tonnes pour 430 000 €. A cela sont ajoutés les déchets verts pour un total de 11 000 Tonnes pour 327 000 € dépensés pour ce traitement.

Les dépenses de personnel représentent un montant de 5,8 millions d'euros, budget en baisse. L'explication principale est la formation des personnels pour travailler en polyvalence et permettre de recruter moins de non titulaires. Cette solution est également plus motivante pour le personnel en leur permettant de changer de tâches et de soulager des problèmes éventuels au niveau de troubles musculo-squelettiques. Une enveloppe financière a été prévue pour un complément du régime indemnitaire : le CIA à mettre éventuellement en place cette année en partenariat avec les syndicats et le comité technique de Valor'Aisne.

Les dépenses imprévues. Il n'y en a pas eu en 2019 mais il faut toujours en prévoir. En cas de problème sur un site, il faut trouver une solution de traitement rapide. Une activité de production oblige à prévoir d'éventuels soucis.

De même, une provision pour gérer la fin d'exploitation de l'Ecocentre La Tuilerie est réglementairement obligatoire.

Les charges financières sont en baisse chaque année en raison de l'absence de nouveaux emprunts depuis 2014 et du choix fait de l'amortissement constant du capital. Les intérêts décroissent alors rapidement.

La section dotation aux amortissements augmente de façon importante ce qui est normal car Valor'Aisne continue d'investir à l'Ecocentre et dans les centres de tri. Ces sommes deviennent ensuite de l'autofinancement.

Les autres charges courantes sont les indemnités des élus. Une provision est faite chaque année depuis que Valor'Aisne a la compétence déchetterie car il y a encore des problèmes de factures provenant en fin d'année des déchetteries.

### **Les recettes**

L'exédent antérieur reporté est de 2,8 millions. En 2018, il est de 2,7 millions.

Annulation de charges de 120 000 € (remboursement de maladie par les assurances). Les produits de services pour 4,2 millions l'année dernière et 6,1 millions cette année sont liés aux contrats CITEO et aux ventes des matériaux.

Les autres produits de gestions courantes : remboursement des agents pour participation sur les chèques déjeuner.. Reprise sur provision : reprise électricité 2017. Produits exceptionnels liés au problème sur le centre de transfert de Grisolles pour lesquels un remboursement des assurances est prévu.

Un zoom est fait sur les recettes des déchetteries avec la revente de matériaux. Entre les deux exercices, 20 000 € supplémentaires ont été obtenus. Ce montant est reversé en intégralité aux collectivités. (augmentation importante de la valeur des ferrailles notamment).

**En conclusion, le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2018 est de :**

- 27 731 080,33 € pour les dépenses
- 29 090 405,39 € pour les recettes

Soit excédent 2018 = 1.359.325,06 €

- Prélèvement investissements 2018 = 1.499.460,00€ (non réalisé)

Résultat 2018 = -140 134,94 €

+ Excédent antérieur (2003-2017) = 2.858.612,51 €

**Soit un excédent net de = 2.718.477,57 €**

La contribution en porte à porte reste identique à l'année précédente. Elle est de 19,55 €/habitant HT et 70,13 € (TGAP comprise) pour les Omr.

Madame Berthe énonce l'ensemble des tarifs de traitement des déchets de déchetteries. L'analyse du prix du traitement des déchets/produits met en évidence la baisse d'un certain nombre de produits : le papier/carton baisse ainsi que les batteries et les huiles de vidange.

### **L'investissement**

Les dépenses réalisées en 2018 s'élèvent à 4 376 798 €

Les dépenses prévues en 2019 s'élèvent à 6 334 982 € détaillées en 8 opérations:

- Non affectée : pour un montant de 2 205 155,84 € comprenant l'amortissement des subventions pour 429 848 € et le remboursement des emprunts pour 1 775 307 €. Sur ce montant, le Conseil Départemental rembourse 496 784 € concernant 80 % de l'annuité des emprunts pour la réalisation de l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins.
- Ecocentre la Tuilerie. 775 388,82 € dépensés en 2018 correspondant aux travaux des alvéoles 8 et 9 ainsi que des travaux de réseaux, Des dépenses sont prévues pour les travaux de nouvelles alvéoles ou sur des alvéoles en cours. D'autres dépenses viendront en règlement des problèmes liés à l'eau ou aux lixiviats. Les restes à réaliser d'un montant de 795.487 € permettront de terminer les travaux.
- Aménagements de sites pour un montant de 659.787,85 € correspondant à des interventions sur les convoyeurs de chaînes de tri, des travaux de voirie, des travaux de mise en sécurité, la réfection du pont bascule de Laon (faubourg de Leuilly), l'achat de 2 bennes FMA pour les centres de transfert...Les restes à réaliser d'un montant de 173.205 € permettront de régler les dépenses engagées dont les factures n'étaient pas réceptionnées le 31 décembre 2018.

- Tri Transfert Urvillers pour un montant réalisé de 43.043,83 € relatif à la fin de la réalisation des travaux. Les restes à réaliser d'un montant de 3.184 € permettront de solder l'opération.
- Etude pré-traitement : aucune dépense
- Centre de transfert de Villeneuve-Saint-Germain pour un montant de 693.422,49 € correspondant aux travaux de construction. Les restes à réaliser d'un montant de 27.686 € permettront de terminer cette opération.
- Transfert du siège administratif : Aucune dépense n'a été réalisée sur cette opération en 2018. En 2019, l'achat est prévu pour un montant de 1 454 000 €. Il n'y aura pas de droit d'enregistrement à payer comme prévu initialement. En effet, Valor'Aisne étant une collectivité territoriale, le notaire a indiqué que nous serions exonérés de ces frais (- 80 000€).
- Acquisition de la Plateforme de compostage Fontaine-Lès-Vervins : Aucune dépense n'a été réalisée en 2018. Les restes à réaliser d'un montant de 250.000 € devraient en permettre l'acquisition. La promesse de vente peut être signée, le propriétaire procède actuellement au vidage de la zone.

Le Président remercie Mme Berthe et les services pour le travail de préparation ainsi que Mme Nathalie Mériot, payeur départemental pour son appui.

Le Président poursuit. Il explique que 2019 est une année transitoire. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées ainsi que les dépenses de la masse salariale grâce à la mutualisation/optimisation et à la régie. Valor'Aisne réussit à absorber les baisses de recettes liées à la baisse de la population grâce à ces efforts.

Le Président ajoute que, malheureusement, la fin des années peu coûteuses pour le traitement des déchets arrive et qu'un avenir moins radieux se présente avec un surenchérissement important du coût des déchets. Ces changements appellent de nouvelles réflexions dans les collectivités afin de trouver de nouvelles pistes de réduction drastique à la source de la production de déchets. L'évolution de la TGAP de 24 à 65€/Tonne est en effet une problématique complexe à prévoir pour les années à venir.

En ce qui concerne les Omr, la baisse s'est interrompue. Pour le tri, on assiste à une stabilisation de la performance, sachant que les habitants de l'Aisne trient bien.

Se pose aussi la question de l'extension des consignes de tri. Un appel à projet a été déposé auprès de CITEO. La réponse sera donnée au mois de juillet. Une grande interrogation se pose sur la question de la consigne. Le Président rappelle d'ailleurs que Mme Fournié-Turquin a abordé le sujet au Conseil Départemental. Comme entendu dans les médias, il serait question de mettre en place une consigne sur les bouteilles en plastique. Des réunions ont lieu entre les "metteurs sur le marché". Les principaux producteurs, comme Nestlé par exemple, travaillent d'arrache-pied sur le sujet. Beaucoup d'argent pourrait être pris dans la poche du consommateur !

Aujourd'hui, tout est organisé en porte à porte pour collecter les produits recyclables. Si demain un système de consignes était instauré dans la grande distribution sur les bouteilles plastiques, comment serait organisé ce retour pour le consommateur ? Le consommateur devra-t-il stocker ses bouteilles en plastique et les ramener au supermarché ? Cela représente une vraie perte de service...

Et pour la collectivité ? La collecte et le tri sont organisés en fonction de ce flux important qui permet un retour financier vers les collectivités.

La question d'investir 5 millions d'euros pour les nouvelles consignes de tri à partir de septembre peut, dans ce contexte, se poser légitimement.

Les élus se mobilisent auprès de Mme Brune Poirson, Secrétaire d'Etat pour essayer de proposer des déconsignations en masse et pour faire en sorte que les collectivités soient reconnues pour faire de la déconsignation massive en vrac. De plus, dans ce cas de figure, quid du produit de la consigne ? Reviendrait-il dans ce cas à la collectivité. Ensuite, comment serait-il redistribué aux consommateurs ? En conclusion, énormément d'incertitudes et donc d'inquiétudes existent à ce sujet.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou observations sur la présentation de ces documents budgétaires. Le compte de gestion est adopté.

Approbation du compte administratif 2018

Monsieur Renaux prend la parole. Il remercie également les services pour le travail réalisé et dit partager les inquiétudes qui viennent d'être évoquées.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président met le budget au vote. Il est adopté.

## **2. LES ENGAGEMENTS JURIDIQUES**

**2.1. La première délibération a trait à l'autorisation de signature pour la nouvelle convention type sur les Déchets d'Activités de Soins à Risques (DASRI). Ces déchets relèvent d'une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).**

Monsieur le Président présente le projet de délibération

Mme Fournié-Turquin demande quel est l'exutoire pour les déchets de ce type produits dans l'Aisne.

Jérôme Littière répond que ces déchets partent dans les incinérateurs de classe 1 qui ont l'agrément pour les déchets hospitaliers et peuvent brûler les déchets et les stériliser. L'éco-organisme assure la collecte et le traitement. Valor'Aisne ne gère pas ces marchés de traitement. Il est prévu de revenir sur ce sujet après prise de renseignements complémentaires pour donner une réponse plus précise.

L'assemblée adopte cette délibération à l'unanimité.

**2.2. Délégation au bureau pour signature du marché de « Maîtrise d'œuvre pour la construction d'alvéoles de stockage et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le marché d'exploitation d'une ISDND en mode bioréacteur »**

Jérôme Littière présente la délibération. Il explique qu'avec le fonctionnement en mode bioréacteur l'augmentation de la TGAP se fait un peu moins rapidement qu'en fonctionnement classique. De ce



fait, pendant la période avant la taxation de la TGAP au taux plein de 65 €/Tonne, même si il y a un surcoût dû au bioréacteur, l'investissement sera rattrapé grâce à la réduction de la TGAP.

Le différentiel sera en effet de 8 € sur la TGAP en 2021, de 5 € en 2022, de 3 € et 1 € les dernières années. La réduction en charges de fonctionnement compensera largement le surcoût de l'investissement. Cet intérêt financier est à voir de ce fait comme une opportunité pour régler les problèmes techniques de gestion des lixiviats connus sur l'Ecocentre. Rappel du contexte : le réseau gravitaire ne fonctionne plus, notamment sur les alvéoles 5 et 6, fonctionne mal sur les alvéoles 7 et 8. Sur les 10,11 et 12 il faudra passer en mode pompage. Le mode pompage s'avère être le mode de fonctionnement adéquat pour un fonctionnement en bioréacteur.

L'assemblée adopte cette délibération à l'unanimité

### **2.3.Acquisition du siège social de Valor'Aisne : Autorisation du Président à signer une promesse de vente et les actes authentiques**

Monsieur le Président présente la délibération

Mme Bertrand intervient au nom de la majorité départementale, siégeant au Comité, et explique le motif de son abstention au vote. Si le Conseil Départemental comprend que Valor'Aisne ait besoin de disposer de locaux plus conformes à son fonctionnement, le Département ne peut pas approuver une décision à l'encontre de ses intérêts. En effet, Valor'Aisne est installée dans un bâtiment appartenant à la SIMEA. Ce départ entraînera une perte de recettes pour la SIMEA.

Le Président annonce qu'il a échangé sur le sujet avec le Président du Conseil Départemental, qui lui a effectivement fait part de la position des élus du département. Cependant, le Président de Valor'Aisne propose aux représentants de Valor'Aisne de défendre les intérêts du syndicat en "bon père de famille" dans ce contexte incertain. Le bâtiment actuel a présenté de nombreux défauts depuis le début, les charges annuelles sont très élevées (35 000 €) et il y a des incertitudes sur les charges à venir (parking, espaces extérieurs...).

Cette délibération est votée avec une abstention. 0 voix contre

### **2.4. Avenant n°7 au marché d'exploitation de l'EcoCentre la Tuilerie**

Monsieur le Président présente la délibération

Le Directeur Général revient sur les problèmes d'exploitation et de gestion des lixiviats sur l'Ecocentre en s'appuyant sur un diaporama.

La zone en exploitation comprend 8 alvéoles, 7 fermées, la 8<sup>ème</sup> en cours d'exploitation.

Très concrètement, il faut arriver à exporter les lixiviats vers des stations d'épuration extérieures au site ou trouver une autre solution. Il a fallu récemment faire venir une unité "d'osmose inverse" qui a traité 3 000 m<sup>3</sup> sur un total de 5 000 m<sup>3</sup> (2 000 en station d'épuration).

Il a été nécessaire de faire des travaux complémentaires sur l'alvéole 6 qui était bouchée à la suite de pluies importantes. Pour ce problème, des pompes ont été installées.

Ces aménagements et évolutions ont été confiés à Valnor, exploitant depuis 9 ans. Tous ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché initial, le site devant fonctionner en mode gravitaire. L'exploitant a de ce fait des charges non prévues dans sa rémunération qu'il faut désormais compenser, soit 254 000 €.

Par ailleurs, Valor'Aisne a dû passer un marché en urgence avec une autre entreprise, RAMERY, qui elle, a trouvé des stations d'épuration dans le Nord-Pas-de-Calais et en Région Parisienne. Ce marché a engendré un coût de 70 000 €.

Cette délibération porte donc sur 250 000 € auxquels sont ajoutés 70 000 € en urgence pour que les lixiviats ne débordent pas dans les bassins d'eau pluviale et n'entraînent pas une pollution des milieux. Ceci porte à 320 000 € le budget et augmente le coût de traitement à l'Ecocentre. Jérôme Littière ajoute que, toutefois, il fallait ramener ces coûts à la durée de vie de l'Ecocentre. Un million de Tonnes a été stocké à l'Ecocentre. Si l'on ramène ce million aux 300 000 € de cette année, cela représente un coût de 30 centimes d'euro à la Tonne. Cette dépense, il est vrai, grève le coût de fonctionnement mais permet d'obtenir un coût global de traitement des déchets moins important que ce qui est payé dans le cadre d'une prestation privée. Il n'est pas possible de se dispenser de cet équipement de traitement qui gère 54 000 Tonnes, soit la moitié des Omr du département et une partie des encombrants.

Un délégué intervient sur une question technique :

Pour éviter le transport des matières saturées d'eau, pourquoi ne pas utiliser les centrifugeuses sur place pour traiter les lixiviats et fabriquer de la matière sèche ?

Monsieur Littière explique que le problème n'est pas une charge organique excessive qu'il serait facile à centrifuger, comme pour des boues de station d'épuration. Dans le cas présent, le problème est de traiter des métaux lourds et des éléments toxiques. Il est nécessaire de passer ces éléments dans une membrane avec osmose qui garde les métaux lourds et permet de les évacuer dans des unités d'incinération et des systèmes de traitements des déchets toxiques. Il n'y a pas d'autre solution.

La délibération est votée à l'unanimité

## **2.5. Information sur les marchés conclus en 2018**

La liste des marchés conclus en 2018 est jointe en annexe.

Monsieur Cantot souhaiterait savoir quels sont les montants précis. Mme Berthe répond qu'ils n'ont pas été insérés car il n'est plus obligatoire de le faire. L'année prochaine, cette information sur les marchés publics ne sera plus jointe au document. Toutefois, l'information sera envoyée à M Cantot.

## **3. Questions diverses**

Monsieur le Président poursuit avec l'avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Valor'Aisne, notamment Jérôme Littière, a participé à plusieurs commissions à Lille au siège de la Région où les différents acteurs étaient réunis pour discuter de ce Plan régional. Le PRPGD se substitue au Plan Départemental et intègre les 3 Plans précédents :

- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (ménagers). Ce type de déchets ne représentent que 10% de l'ensemble des déchets d'un territoire.
- le plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics. (80% des déchets sont issus du bâtiment et travaux publics).
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

### **Les objectifs du PRPGD**

Les objectifs de prévention/recyclage/valorisation sont inscrits dans un cadre supra régional qui s'impose et décline les objectifs nationaux fixés par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, TETCV, adoptée en 2015.

Le PRPGD planifie un programme de prévention et gestion des déchets à 6 ans et 12 ans, qui recense les actions prévues et identifie les actions à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs de prévention et de gestion des déchets.

Il définit également un plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le PRPGD doit respecter une hiérarchie des modes de traitement des déchets, à savoir privilégier dans l'ordre :

- **L'écoconception**, Analyses du Cycle de Vie (ACV), c'est-à-dire, la préparation en vue de la réutilisation, le réemploi et la réutilisation des produits ;
- **Le recyclage**. Aujourd'hui, nos poubelles grises contiennent entre 100 et 120 kg de produits non recyclables. C'est d'ailleurs une demande des collectivités, notamment l'association Amorce, de les exonérer pour ces 120 kg, d'autant plus en considérant l'augmentation importante de la TGAP de 24 à 65 € la Tonne. Valor'Aisne, en bout de chaîne ne peut rien faire en ce sens. Une taxation sur les produits non recyclables pour pénaliser les industriels devrait être instaurée.
- Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique
- **L'élimination**. Il doit aussi veiller à limiter le transport des déchets en distance et en volume en privilégiant un principe de proximité, ce qui est difficile car les sites de traitement sont de plus en plus éloignés des sites de production.

Les principaux objectifs du PRPGD sont :

- La réduction des quantités des Déchets Ménagers et Assimilés, DMA, et **Déchets d'Activités Economiques**, DAE, notamment de ceux issus du secteur du bâtiment et des travaux publics,
- Une progression dans le tri à la source des déchets organiques qui représentent 30% de nos poubelles.
- L'augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière et organique,
- L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques,
- La valorisation sous forme de matière des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics,
- La diminution des capacités annuelles de stockage des déchets non dangereux,
- La progression de la tarification incitative. Aujourd'hui les gens n'ont pas conscience des coûts payés car ils sont inscrits dans un budget général à travers une ligne additionnelle sur la Taxe Foncière Bâtie.

Le PRPGD sera intégré dans un nouvel outil d'aménagement du territoire : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce schéma fusionnera plusieurs schémas sectoriels existants ou à venir au sein d'un document unique.

La mise en oeuvre du PRPGD et son suivi s'effectueront donc dans le cadre du SRADDET qui fera l'objet d'une nouvelle évaluation dans les 3 ans suivant son adoption (en 2023).

Pour Valor'Aisne, quelles sont les conséquences ?

L'enjeu majeur de ce plan est de savoir :

- ce qu'il induit pour le traitement des déchets relevant de sa compétence (les DMA),
- tout en intégrant l'impact des DAE (des petits commerces et artisans) qui ont recours aux mêmes exutoires de traitement que les ordures ménagères résiduelles.

Pour l'Ecocentre la Tuilerie, les DAE représentent 10 000 Tonnes par an par exemple. Les entreprises sont soumises au décret dit « des 5 flux » majeurs (métal, carton,..) Elles devraient être sanctionnées dans le cas contraire. Mais beaucoup ne le font pas et leurs déchets partent à l'enfouissement. L'Etat ne se donne malheureusement pas les moyens de vérifier.

#### **Le PRPGD en détails**

Le PRPGD compte 280 pages plus la partie environnementale de 150 pages. Le Directeur Général en présente, de façon résumée, les grands thèmes qui le composent.

#### **Le PRPGD et le tri**

La règle de planification pour le tri des emballages

Il s'agit de suivre la déclinaison des cadres national et régional, de l'obligation pour les collectivités de mettre en place les consignes de tri pour 2022. Valor'Aisne a répondu en mars 2019 à l'appel à candidature de CITEO sur l'extension des consignes de tri pour l'ensemble des déchets d'emballages ménagers intégrant une étude de l'évolution de la fonction tri des emballages et papiers/journaux des DMA ».

#### **Le PRPGD et l'incinération**

Le plan n'interdit pas l'incinération sous réserve d'une valorisation énergétique performante ... mais n'en fait pas non plus la promotion, sachant que ce mode de traitement est l'avant dernier dans la hiérarchie. Il préfère miser sur le développement du combustible solide de récupération.

Le Directeur Général commente le graphique présenté à l'écran.

Aujourd'hui, les Hauts de France disposent d'une capacité de stockage de 2,5 millions de Tonnes de déchets non dangereux qui passera, au gré des fermetures de sites, à 2 millions de tonnes en 2025. La Région fait donc le constat que les capacités de stockage excèdent l'objectif réglementaire de 1,25 million de Tonnes. Toute construction, ou extension de centres d'enfouissement est donc interdite (sauf quelques dérogations mineures).

Ceci est vrai en théorie. Par contre, dans l'Aisne, le volume des OMR n'a plus baissé en 2018. Si la courbe continuait dans ce sens, moins de capacités entraînerait plus de distance et de transport...

Ce postulat est vrai mais ignore :

- ◆ que la diminution de 50 % des tonnes résiduelles à traiter (en 6 ans !) n'est pas garantie, malgré les efforts de prévention et de recyclage mis en œuvre par les collectivités et les entreprises (pour les DAE).
- ◆ Des pénuries de capacité de traitement localement possibles entraînerait une flambée des prix de traitement proposés par certains acteurs qui tendent à privilégier les DAE, plus rémunérateurs, aux OMR et aux encombrants.

La stratégie de l'Etat de réduction de l'offre, ainsi reprise dans le PRPGD, et doublée de l'augmentation massive de TGAP, rendra mécaniquement l'enfouissement plus cher que toute autre solution.

Les collectivités qui, comme l'Aisne, ont prioritairement recours à ce mode de traitement seront les plus pénalisées (que les grands villes ou agglomérations qui ont de gros incinérateurs). Tous ces constats ne sont pas réjouissants.

*Un intervenant explique qu'il pourrait être intéressant de prévoir un investissement pour assécher les déchets à enfouir car ces déchets contiennent 30% d'eau. Assécher et donc réduire de 20 à 30% le 1 million de Tonnes de ce type de déchets, en considérant de plus que la TGAP va augmenter de 40€ à la Tonne, permettra de payer moins.*

Le Plan Régional indique, à ce sujet, vouloir inciter « au développement des solutions permettant de réduire le stockage des DND, notamment celui des DAE, en systématisant le tri haute performance et la valorisation en amont du stockage par le développement de filières (appel à projets) Le principe d'un appel à projets sur ces solutions est intéressant mais il pourrait être utile de nous aider et d'en définir le calendrier et les modalités (sinon cela restera un vœu pieux).

#### **Le PRPGD et le CSR (Combustibles Solides de Récupération)**

La règle fixée est de « Soutenir l'émergence d'une filière de Combustibles Solides de Récupération (CSR) dans le respect de la hiérarchie des modes de gestion des déchets et aux conditions suivantes :

- ◆ Une phase d'expérimentation d'installations réversibles, dimensionnées au regard d'un besoin local (chauffage urbain ou industriel) et adaptables à différents gisements ;
- ◆ La définition de prescriptions techniques minimales visant à homogénéiser et à sécuriser la composition des CSR, compte-tenu de la réglementation et des attentes des utilisateurs. »

Il faut savoir qu'aujourd'hui cette filière ne se développe pas car elle coûte trop cher.

#### **Le PRPGD et le biométhane**

Plus intéressant pour nous, Les Hauts-de-France veulent devenir la « première région française productrice de biométhane ». Cela se traduit par 2 orientations : Accompagner le déploiement opérationnel du tri à la source des biodéchets des activités économiques (ne nous concerne pas directement) et augmenter la collecte et la valorisation des biodéchets.

La Région veut dans ce cadre : « Soutenir divers projets de méthanisation, agricoles, industriels ou publics, traitant des déchets et sous-produits agricoles, d'industries agro-alimentaire (l'Aisne est une des premières régions agroalimentaires en France) et déchets ménagers, valorisant le biogaz produit en cogénération ou injection ou carburant.

Elle souhaite également expérimenter la création d'unités de méthanisation intégrant des procédés innovants ; mobiliser la ressource agricole et non agricole (biodéchets diffus, biodéchets de restauration, déchets carnés, fauches de bords de route,... qu'il faudrait savoir collecter à un coût raisonnable.) ; expérimenter la pyrogazéification (faire du charbon en quelque sorte avec des déchets trop ligneux ou trop humides pour être vitalisés tels que Bois B ou paille en excédent ou déchets d'élagage). Expérience qui a été tentée notamment à Arras il y a une vingtaine d'années et qui n'a pas fonctionné. Cette idée revient mais coûte très cher.

Ces pistes sont particulièrement adaptées à un territoire rural comme l'Aisne sur lequel de nombreux projets de méthaniseurs agricoles devraient voir le jour. Des coopérations pourraient être envisagées avec ceux-ci pour leur apporter des gisements fermentescibles ménagers et assimilés des déchetteries.

**Enfin, le Plan a fait l'objet d'une évaluation environnementale** (eau, air, sols...) qui se concrétise par la réalisation d'un rapport environnemental dont le contenu et l'objectif sont précisés par le Code de l'environnement dans son article R122-20. Ce rapport justifie les choix du Plan en comparant le scénario retenu, volontariste et forcément plus favorable, par rapport à un scénario tendanciel aux horizons 2025 et 2031. Il n'appelle donc pas de commentaires.

#### **Le bilan du PRPGD selon Valor'Aisne**

Le projet de PRPGD s'avère positivement ambitieux pour la partie valorisation des biodéchets / méthanisation. Il est adapté à un département rural comme l'Aisne. Il reste prudent sur le CSR, neutre sur l'incinération avec valorisation énergétique mais très contraignant sur l'enfouissement. En effet, les principes nationaux sur l'enfouissement repris dans le PRPGD ont été définis en 2014-2015 dans le cadre de la loi TECV, c'est à dire avant la réorganisation territoriale consécutive à la loi NOTRe. Les situations locales de pression sur les exutoires de traitement n'ont pas été étudiées et les augmentations des prix des marchés publics de traitement passés par les collectivités en 2018 n'ont pas été pris en compte.

Il est donc nécessaire d'évaluer ces phénomènes en temps réel en vue de la révision du SRADDET dans 3 ans et être prêts en 2023. Pour cela, le PRPGD prévoit la mise en place d'un Observatoire régional des déchets après une étude de préfiguration (qui peut prendre du temps). Or, les moyens humains et financiers consacrés à cet observatoire ne sont pas définis ce qui pourrait en retarder la création et donc la possibilité de faire évoluer le Plan. Pour mener des prospectives et conduire des politiques publiques efficaces, il est indispensable d'avoir les outils de mesure dont la Région aura besoin.

#### **Conclusion**

Valor'Aisne propose d'émettre un avis favorable à ce projet de PRPGD tout en demandant à la Région Hauts-de-France d'accélérer les appels à projets sur les solutions alternatives au stockage des Déchets Non Dangereux, concrètement, nous aider à concevoir une unité de pré traitement à

l'Ecocentre pour réduire le nombre de Tonnes traitées de 20 à 30%. Il ne suffit pas de dire qu'il faut sortir du modèle enfouissement, il faut s'en donner les moyens. Nous attendons aussi de la Région qu'elle finance sans délai (sans attendre l'approbation du Plan et son intégration dans le SRADDET), la constitution d'un observatoire régional déchets, outil essentiel pour évaluer l'impact des choix de planification et les faire évoluer si nécessaire.

Le Président donne la parole à Mme Fournié-Turquin qui souhaite faire quelques constats et poser quelques questions :

- Le Directeur de Valor'Aisne nous a expliqué que seuls 10% des déchets étaient ceux des ménages et DAE et 80% provenaient du BTP. C'est très marginal et, en tant que membre du CDNPS (Commission Départementale de la Nature, du Patrimoine et des Sites), cela rejait sur les problèmes d'extraction de minerais dans les milieux naturels de l'Aisne, les vallées de la Vesle..etc. Donc, cela nous concerne en tant que collectivité.

- Mme Fournié-Turquin a participé à l'Assemblée générale du CAUE lors de laquelle il a été question d'écoconstruction. Constat est fait que l'Aisne n'en est qu'au balbutiement dans ce domaine.

- Pour en revenir au PRPGD, Mme Fournié-Turquin s'étonne de la faiblesse de la tarification de la gestion des déchets à 6-12 ans. Le PRPGD donne un catalogue exhaustif des actions prévues, qui correspondent à la loi de transition énergétique, mais ces actions semblent plus ou moins réalisables. Par exemple, il est indiqué que les limites d'incinération doivent atteindre en 2020, c'est-à-dire demain, le seuil R1. Si ces objectifs ne sont pas atteints, les installations seront considérées en dessous des seuils d'élimination et devront appliquer une limitation de capacité de 30% pour 2020 et de 50% pour 2025. Comment est-ce possible d'écrire des choses comme celles-là ?

- Pour l'enfouissement. On constate dans l'Aisne une stagnation de la diminution des Omr corrélée avec une stagnation des performances de tri, deux mauvaises performances. Si l'on ajoute à cela l'augmentation de la TGAP, des dérogations ponctuelles peuvent être envisagées. En quoi consistent-elles ? (est-ce que cela veut dire que les objectifs seront difficiles à atteindre ?). Ensuite, la notion de nouvelles valorisations reste très floue. Par exemple, les valorisations organiques. Le taux a augmenté en 2015 donc les installations sur notre territoire puisqu'on a l'éventualité de la ré-ouverture du site d'Allemant.

De manière plus générale, Mme Fournié-Turquin rappelle que le Plan de la Région Normandie a reçu un avis défavorable des commissaires enquêteurs qui ont considéré que ce Plan était purement indicatif et descriptif et pas prescriptif. Le projet présenté a été défini comme « dépourvu de moyens pouvant en assurer la mise en œuvre et se résumant à un catalogue de bonnes pratiques n'engageant aucunement la responsabilité du Conseil Régional ». Le propos de Mme Fournié-Turquin est donc le suivant : « N'est-on pas en train d'aller vers la même problématique ? »

- Concernant la commande publique, Mme Fournié-Turquin fait remarquer qu'il y a une clause concernant la commande publique mais pas de soutien évoqué.

- Ensuite, concernant la poursuite du déploiement de la tarification incitative. Il est indiqué qu'il faut communiquer, créer des groupes d'échanges mais il n'y a pas d'indication de planning, ni de date. Quelles sont les actions concrètes sur le terrain ? Quelles sont les incitations fortes pour

aider les collectivités à s'engager dans cette nouvelle tarification incitative ? Quels soutien actif et concret ?

- Pour ce qui est de l'échéancier, Mme Fournié-Turquin remarque qu'il n'y a pas d'échéances précises, pas de dates, pas d'étapes ? Que faire à 2 ans ? à 3 ans etc. pour mettre en œuvre ces objectifs.
- Certaines informations paraissent « étonnantes ». Un exemple : le scénario TECV aux horizons 2025-2031, qui vise à stabiliser les déchets ménagers en compensant par la prévention, l'augmentation de la production des déchets due à l'augmentation de la population et à la réduction de la taxe des ménages. C'est-à-dire que les perspectives mises sur une décroissance démographique. Or, politiquement, il n'est pas possible de miser sur ce genre d'éléments. Est-il possible de dire que les ménages riches, qui ont un plus fort pouvoir d'achat et qui consomment plus, polluent plus ? L'extension est-elle qu'il faille espérer que la population baisse et s'appauvrisse pour qu'il y ait moins de déchets ? Intellectuellement cette présentation est pour le moins « spéciale » car les facteurs d'amélioration paraissent « biaisés ».
- Pour ce qui est de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement du compostage généralisé, comment faire sortir les fermentescibles ? puisque les fermentescibles sont un gros problème à plusieurs égards. Quelles sont les actions concrètes ?
- Autre point, l'émergence des CSR. Il est écrit dans le Plan « la Région aimerait promouvoir ». mais Mme Fournié-Turquin remarque que cette phrase est au conditionnel. Il n'y a aucune indication : Quand ? Comment ?
- Sur le fait que la Région devienne la première Région française productrice de biométhane. Mme Fournié-Turquin est d'accord sur ce point mais émet des conditions : que les biomasses ne soient pas « créées pour » la méthanisation. Par exemple, en Allemagne, des élevages intensifs de porcs sont mis en place pour obtenir le lisier qui fabriquera le biogaz. Installer des cultures à vocation intermédiaire, si elles représentent une petite partie des intrants est acceptable mais pas de productions spéciales destinées à la méthanisation. D'autant plus qu'il faut avoir à l'esprit que les populations ne sont pas favorables aux unités de méthanisation, ce qui représente aussi un problème.

En conclusion, Mme Fournié-Turquin annonce que l'ensemble de ces éléments la conduit à s'abstenir de voter pour ce Plan en rappelant que les moyens ne lui semblent pas mis en face des objectifs et que les Maires attendent d'autres réponses à leurs besoins.

Le Président remercie Mme Fournié-Turquin pour son intervention et donne la parole à M Cantot. M Cantot dit être d'accord avec les propos de Mme Fournié-Turquin et que les décisions prises en Région sont éloignées, une fois de plus, des réalités du terrain. Malgré ce Plan, il y aura une augmentation certaine des taxes et charges dans l'avenir. M Cantot rappelle son attachement à l'échelon local, commune et département et pense que plus le centre de décision administratif est éloigné, moins il y a de compréhension sur certains sujets.

Quant à l'incinération, M Cantot pose la question de savoir si elle pourrait produire de l'électricité. Cette solution pourrait peut-être être envisagée pour l'avenir.



Le Président remercie M Cantot. Il ajoute en commentaire que la Région intervient dans un rôle de planification, de gestion mais pas dans un rôle d'opérateur du traitement des déchets. Il est vrai que ce Plan a été élaboré au moment où les services internes étaient en pleine restructuration. Il y a eu beaucoup de lobbying, notamment de la part des opérateurs privés. La situation était assez compliquée : c'est pourquoi Jérôme Littièrre était très présent à Lille pour entendre et défendre les voix des collectivités. C'est vrai que de grands objectifs sont donnés sans qu'il soit clairement dit comment les tenir. Mais la Région a aussi repris les directives de la loi et personne ne sait aujourd'hui comment il est possible d'y arriver.

En effet, la filière CSR n'est pas structurée et sur la gestion de l'organique, il y a beaucoup à faire et à construire. La mission n'est pas simple et Valor'Aisne va s'engager dans une démarche concertée avec l'ADEME à l'échelle du territoire. En ce qui concerne la méthanisation, le département a de nombreux projets. Le Président est d'accord avec Mme Fournié-Turquin, il ne faut pas produire pour la méthanisation mais le département a suffisamment de ressources de biomasse pour faire de la méthanisation « intelligente ». Rien que sur le Pays de Laon par exemple, 7 à 9 projets sont en cours. GRDF va investir dans une unité de rebours. Ceci permettra de produire et d'injecter du méthane dans les réseaux et de l'exporter. Ce méthane servira au-delà de la consommation locale. Valor'Aisne travaille sur ces projets pour étudier comment il est possible d'y amener du déchet organique, pour trouver des synergies avec des gros producteurs de déchets de cantine, par exemple, à emmener sur ces méthaniseurs. Beaucoup de questions sont posées. Valor'Aisne cherche des solutions.

Parallèlement, le Président a été invité, avec des collègues maires de chef-lieux de cantons, à l'Élysée pour une réunion avec le Chef d'Etat. Il a pu, lors de l'intervention qui lui était réservée, intervenir sur la TGAP déchets et dire que c'était très pénalisant pour un département rural comme le nôtre, alors que les habitants de l'Aisne avaient par ailleurs, d'excellentes performances de tri. (Le Président ajoute que ce ne sont ni les Parisiens ni les Marseillais qui seront pénalisés avec cette TGAP alors que pourtant, leur tri n'est pas bon et que parfois même, ils ne trient pas...). Le Président Macron a répondu : vous avez raison sur la TGAP et a demandé une note qui est en cours sur le sujet. De même le Président Delhaye a eu la possibilité de déjeuner avec le Président du Sénat, Gérard Larcher, avec une dizaine d'autres Maires de villes moyennes. Il a, à nouveau, abordé le sujet de la TGAP ainsi que celui de la consigne. Là aussi, Gérard Larcher a souhaité une note sur le sujet. Gérard Larcher a lui-même été Président d'un petit syndicat de déchets. Il était donc sensible aux arguments concernant les populations (ce sont toujours les mêmes qui sont pénalisés et pour autant, ce n'est pas de cette façon que les Omr pourront être réduites).

Le Président met cet avis au vote : 3 abstentions, pas de vote contre.

Monsieur Passet revient sur le problème des transports des déchets verts. Il faudrait peut-être développer les sites de compostage de proximité ?

Monsieur le Président répond que la difficulté est de trouver une adéquation entre distances de transport et nécessaire massification pour obtenir des coûts de traitement à la Tonne les plus bas possibles.

Ceci repose une nouvelle fois la question de la gestion du transport par Valor'Aisne et d'une mutualisation globale transport-traitement. Cette approche serait la plus égalitaire pour tous les adhérents, dans la durée.

Le Président, pour conclure ce Comité, propose à ceux qui le souhaitent de visiter les futurs locaux qui se trouvent juste à côté de ceux de l'USEDA où se tient la réunion. Le déménagement devrait avoir eu lieu pour début juillet.

Le prochain Comité syndical se tiendra le 28 juin, à nouveau dans les locaux de l'USEDA.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 17h00.

**Le Président**



**Eric DELHAYE**

**La secrétaire**



**Caroline VARLET**